

REÇU LE

20 AOÛT 2025

DE Mme PFEIFFER Valentine

A l'attention de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

Demande de modification simplifiée PLUI

Madame Monsieur,

Je vous adresse ce courrier au sujet de mon terrain acheté en 2021 sur la commune d'AUTOREILLE ;
parcelle ZC 246.

À la suite d'un changement de situation nous n'avions pas pu construire à ce moment-là.

Nous y avons obtenu en 2020 un permis de construire sur la partie la plus éloignée de la route.

Dernièrement nous avons appris que notre permis de construire avait été accordé sur une partie du terrain en 2AU.

Nous n'avions pas été correctement informé sur le sujet à ce moment là et à présent les permis de construire demandés sur cette partie du terrain accusent un refus.

Aujourd'hui nous ne pouvons plus construire sur le terrain à l'endroit prévu et nous nous retrouvons avec un terrain fortement dévalué pour une potentielle vente car la partie constructible pour les prochains projets est très réduite et conduirait à construire au plus proche de l'entrée du terrain ce qui conduirait également à une mauvaise exposition et à des constructions plus proches de celles existantes.

Ainsi je vous adresse la demande de modification simplifiée du PLUI afin que toute la parcelle soit en 1AU et donc constructibles.

Cette parcelle se situe au milieu d'autres habitations et une maison devrait déjà y être construite. Nous avons également engagé une société d'étude de sol dernièrement qui ne révèle aucune anomalie.

Merci d'avance, cordialement.

Mme PFEIFFER.